

## *Conditions Générales de Garantie*

APPC garantit que ses produits sont exempts de défaut de matière et de fabrication, retour usine et ce, pour une période de un an à compter de la date de livraison, pour une utilisation de 8 heures par jour. Toute extension de garantie ou garantie sur site -Frais de déplacements inclus- doit faire l'objet d'un avenant sur l'accusé de réception. Si au cours de la période de garantie, le produit s'avère défectueux en raison d'un défaut de matière ou de fabrication, les fournisseurs d'APPC, les sociétés habilitées à réparer votre produit au sein de l'UE (l'Union Européenne) procéderont gratuitement à la réparation ou au remplacement (à l'appréciation d'APPC ou du fabricant) de l'appareil ou de ses pièces défectueuses, et selon les conditions définies ci-dessous. APPC se réserve le droit (à sa seule appréciation) de remplacer des pièces détachées des produits défectueux ou de remplacer ces produits par des produits neufs ou révisés en usine.

### *Les conditions de Garantie*

Pour tout appareil acheté à un revendeur, cette garantie s'applique uniquement si l'appareil est accompagné de la facture ou du Bon de livraison original (sur lesquels sont indiqués la date de l'achat, le type du produit le N° de série et le nom du revendeur).

APPC se réserve le droit de refuser sa garantie, dans le cas où les documents mentionnés ci-dessus ne peuvent être présentés ou que les informations qu'ils doivent contenir se révèlent incomplètes ou illisibles. La garantie fabricant sera seule applicable.

La garantie est limitée à la réparation de l'équipement : frais de transports ou d'emballage, risques liés à l'enlèvement, au transport et à l'installation des produits ne sont pas couverts par cette garantie.

La garantie des consommables se limite à leur échange.

La garantie ne peut en aucun cas donner lieu à une reprise, un remboursement, le non règlement de la facture ou au versement de dommages et intérêts à quel titre que ce soit, y compris au titre de privation de jouissance.

Cette garantie couvre tous défauts de fabrication du matériel, à l'exclusion des cas suivants :

- détériorations résultant de l'installation, de la connexion ou d'un emballage incorrect
- détériorations résultant d'un usage autre que l'usage correct décrit dans la notice d'installation
- détériorations entraînées par un équipement auxiliaire défectueux ou qui ne conviendrait pas
- détériorations résultant de : accidents, foudre, eau, chaleur, guerre, troubles de l'ordre public ou autres causes ne relevant pas du contrôle raisonnable d'APPC
- détériorations résultant d'adaptations de réglages qui peuvent être apportés au produit, sans l'accord écrit préalable d'APPC, notamment pour respecter les normes techniques ou de sécurité nationales ou locales, en vigueur dans tout pays qu'un de ceux pour lesquels le produit a été conçu et fabriqué à l'origine
- détériorations résultant de l'intervention d'une personne non habilitée par APPC ou son réseau agréé
- produits dont le numéro de série a été modifié, effacé, éliminé ou rendu illisible
- Entretien périodique et réparation ou remplacement de pièces par suite d'usure normale
- Les logiciels.

Une garantie de 3 mois est applicable pour toute réparation sur site ou chez le fournisseur. Le client s'engage à tester et valider la réparation sous 10 jours à réception de l'équipement dans ses locaux et à faire connaître au plus vite tout dysfonctionnement. Le droit du client au retour aux conditions opérationnelles ne peut, en aucun cas être considérée comme cause suspensive au règlement de la facture. Le non règlement de celle ci entraîne la suspension de la prise en charge au titre de la garantie sans prolonger sa durée, qui reste limitée à 3 mois date de livraison. Tout défaut constaté ne faisant pas l'objet de la réparation initiale est soumis à facturation, pièces, main d'œuvre et le cas échéant, frais d'intervention.

Les frais d'envoi du matériel sont à la charge de l'expéditeur, les frais de retour du matériel sont à la charge d'APPC. Les marchandises voyagent toujours aux risques du propriétaire.

N'envoyez jamais votre matériel en direct au service après vente sans l'accord d'APPC. Nous vous communiquerons un N° d'autorisation de retour (RMA).

En cas de problème technique n'hésitez pas à nous contacter avant de renvoyer tout ou partie de l'équipement. Toute demande d'intervention sur site doit être faite par écrit et peut être facturée si elle n'est pas justifiée par une panne. La décision d'intervention sur site est à la seule appréciation d'APPC. Pour toute intervention hors France métropolitaine, les frais de déplacements seront facturés. Dans la mesure du possible, toute décision est prise en faveur du client. Lors de situation difficile, nous espérons aussi pouvoir compter sur votre aide et votre compréhension.

Cette garantie ne limite aucunement les droits statutaires du client sous les lois nationales en vigueur, ni les droits du client face au revendeur, fixés dans leur contrat de vente/achat. (En France, vous bénéficiez en tout état de cause des dispositions légales relatives à la garantie des vices cachés : articles 1641 et suivants du code civil.)